

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2016

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme DRUI Anne a donné procuration à Monsieur LEONARD Vincent.

La séance débute à 18 heures 30.

132-2016 Installation du conseil municipal des enfants et élection du maire et des adjoints :

Le maire installe les membres du conseil municipal des enfants, élus par les élèves de l'école élémentaire: Mlle Noéline MARING, M. Noé SAUVEGET, Mlle Clara ETTINGER, M. Noah SCHILD, M. Cédric LANGLOIS, Mlle Laurianne LEONARD, M. Robin BOURLIER, M. Lucas SAUVEGET, M. Raphaël MARING, M. Guillaume NAU, Mlle Clara RANSON.

Présents : Mlle Noéline MARING, M. Noé SAUVEGET, M. Noah SCHILD, M. Cédric LANGLOIS, Mlle Laurianne LEONARD, M. Robin BOURLIER, M. Lucas SAUVEGET, M. Raphaël MARING, M. Guillaume NAU.

Absents : Mlle Clara ETTINGER, Mlle Clara RANSON.

C'est Monsieur Robin BOURLIER qui est élu au poste de maire du conseil municipal des enfants au deuxième tour, à la majorité absolue par 5 voix.

Le conseil municipal des enfants a ensuite décidé de procéder à l'élection de 3 adjoints.

Par vote à bulletin secret,

* Monsieur Raphaël MARING est élu 1^{er} adjoint au 3^{ème} tour au bénéfice de l'âge.

* Monsieur Lucas SAUVEGET est élu 2^{ème} adjoint au 3^{ème} tour au bénéfice de l'âge.

* Mademoiselle Noéline MARING est élue 3^{ème} adjointe à la majorité relative au 3^{ème} tour.

La séance reprend à 20 heures.

Le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2016 est accepté à l'unanimité des conseillers présents. Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Demande de l'école élémentaire - sortie scolaire. Le conseil municipal accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Monsieur Nicolas SAUVEGET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

133-2016 Demande de l'école élémentaire – sortie scolaire : Le maire présente la demande de la directrice de l'école élémentaire en date du 18 octobre 2016 pour la prise en compte d'une sortie scolaire en date du 18 novembre 2016 au musée de la Mine à PETITE-ROSSELLE. Compte tenu de la date de la sortie prévue, le maire avait validé par anticipation de la décision du conseil municipal la prise en compte de ces frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, prend à sa charge les frais de transport liés à la dite sortie et accepte la proposition de la société BRIAM SOCHA pour un montant de **185,00 €**.

134-2016 Adhésions CNAS : Le maire informe les conseillers présents de la demande de Madame Iris HILPERT d'adhérer au C.N.A.S et précise les modalités financières qui y sont liées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, autorise l'adhésion de Mme Iris HILPERT à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que toute autre demande émise par d'autres employés de la collectivité qui n'y sont pas encore inscrits, sous réserve de la validation/acceptation du C.N.A.S.

135-2016 Assurances statutaires : Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 16 octobre 2015 relative à la consultation effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle dans le cadre des assurances statutaires. Il précise les résultats obtenus par le Centre de Gestion ainsi que les conditions de l'assureur actuel de la collectivité APRIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents retient la proposition de APRIL pour l'année 2017 aux taux suivants :

- ° pour le personnel titulaire (CNRACL) : taux de cotisation de 4,0%.
- ° pour le personnel non titulaire (IRCANTEC) : taux de cotisation de 1,8 %.

Le maire est autorisé à signer les contrats d'assurance APRIL correspondants.

136-2016 Dégrèvements de taxes foncières : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de 27 € et un chèque d'un montant de 132,00 € du Trésor Public en guise de dégrèvement de taxes foncières.

137-2016 Délégué communal à la CASC au 1^{er} janvier 2017 : Le maire informe le conseil municipal, conformément aux statuts de la future communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences du 1^{er} janvier 2017 qu'il convient d'y désigner un délégué communal par vote à bulletin secret. Il fait lecture des modalités de désignation des conseillers communautaires en cas de fusion entre deux EPCI. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, désigne Monsieur Cyrille FETIQUE en qualité de délégué communal à la C.A.S.C à compter du 1^{er} janvier 2017, sans passer par le vote au scrutin secret.

138-2016 Prime d'intéressement à la performance collective 2016 aux employés de la collectivité : Le maire rappelle la délibération prise en 2015 et la correspondance de M. le Sous Préfet du 19 janvier 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une prime d'intéressement à la performance collective au personnel communal présent et en service au 01/12/2016 (absence maladie incluse) et ayant plus de 6 mois d'activité durant l'année 2016 selon les conditions suivantes :

- Montant global de la prime d'intéressement à la performance collective: 3.000 € bruts.
- Détermination de la prime par personne :
3.000 € x moyenne pondérée sur l'année du nombre d'heures mensuelles / total des moyennes pondérées. Le calcul de la prime par personne englobe également un ratio relatif à la durée totale travaillée durant l'année tout en incluant une absence maladie de 3 semaines au maximum. Les absences supérieures à 3 semaines sont décomptées au prorata des semaines restantes travaillées.
- Montant brut alloué à chaque employé :
 - Mme BOUSCHBACHER Sylvie : 508,89 €
 - M. DELESSE Christian : 508,89 €
 - Mme DI BENEDETTO Catherine : 254,44 €
 - Mme HILPERT Iris : 302,91 €
 - Mme NOMINE Michèle : 407,11 €
 - Mme PONTES Astride : 254,44 €
 - Mme SIEBERT Carine : 254,44 €
 - M. VILHEM Fabien : 508,89 €

Cette prime d'intéressement à la performance collective sera versée avec les salaires de décembre 2016. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

139-2016 Fixation des montants de location de l'immeuble 18, rue Nationale : Le maire rappelle la délibération du 20 novembre 2015 et précise le nombre de contacts réalisés ainsi que le nombre de vues de l'annonce de location déposée sur un site internet depuis un mois.

Il explicite les frais de fonctionnement 2016 inhérents à cet immeuble. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, détermine le montant mensuel des loyers des 4 logements à **350 €** auxquels se rajoutent **100 €** d'avance de charges communes. Les montants seront réactualisés chaque année selon la variation de l'indice de référence des loyers correspondant (4^{ème} trimestre). Le maire est autorisé à signer les contrats de location futurs et à enclencher les actions de publicité.

140-2016 Changement de logement pour un locataire : Le maire informe le conseil municipal de ces différents entretiens avec un locataire de la collectivité, eu égard au montant cumulé des loyers impayés, et des possibilités de régularisation de la situation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le changement de logement proposé par le maire à compter du 1^{er} décembre 2016 pour Monsieur Fabien VILHEM, pour un montant mensuel de **160,00 €** pour le logement B (studio) dans l'immeuble communal sis 2, rue de l'Etang. Les modalités de changement de logement avec l'état des lieux de sortie du logement sis 18, rue du Général Eblé seront enclenchées prochainement.

141-2016 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles non bâties cadastrées :

- section 6 parcelle n° 197/132 « Huehneacker » de 16,49 ares
- section 6 parcelle n° 220/128 « Steingaerten » de 5,59 ares
- section 6 parcelle n° 222/129 « Huehneacker » de 10,39 ares
- section 6 parcelle n° 224/130 « Huehneacker » de 37,40 ares
- section 6 parcelle n° 226/131 « Huehneacker » de 42,84 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente également la déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles non bâties cadastrées :

- section 37 parcelle n° 309 « Rue du Domerberg» de 4,78 ares
- section 37 parcelle n° 310 « Rue du Domerberg » de 4,78 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

142-2016 Remboursements T.E.O.M 2016 : Le maire présente au conseil municipal les montants des taxes des ordures ménagères pour l'année 2016 en fonction des surfaces occupées et au prorata des mois de présence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de recourir ces taxes auprès des locataires, selon les montants ci-dessous :

Immeuble 20, rue du Général EBLE : Mme Catherine DI BENEDETTO :	125,00 € (50% de 250 €)
Immeuble 22, rue du Général EBLE : Mme Huguette HEYMES :	125,00 € (50% de 250 €)

Le maire est chargé du recouvrement de ces taxes via les services de la trésorerie.

143-2016 Ristourne de cotisation d'assurance : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **170 €** de la CIADE, assureur de la collectivité, en guise de ristourne de cotisation d'assurance de l'exercice 2015.

Le conseil municipal accepte également un chèque de **477,25 €** de la société BNP PARIBAS LEASE GROUP eu égard au changement de contrat de location intervenu pour le photocopieur V0180264.

144-2016 Tribunal administratif – Refus de déclaration de catastrophe naturelle : L'avis négatif de la commission interministérielle catastrophes naturelles du 06 septembre 2016 a été transmis via le Préfet de la Moselle en date du 24 octobre 2016. Une Information aux Habitants a été transmise à cet effet. L'avis négatif peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le maire présente au conseil municipal les termes de la correspondance de Monsieur Yves MULLER, maire de Marange Silvange, en date du 14 novembre 2016 en vue d'enclencher une procédure auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'engager un recours contre cette décision eu égard au nombre de communes mosellanes ayant vu leur demande de reconnaissance de catastrophe naturelle rejetée (104 communes sur 108).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de contester

collectivement devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, le refus de déclaration de catastrophe naturelle. Le maire est autorisé à défendre les intérêts de la commune et des habitants sinistrés et à ester en justice collectivement. Le maire se charge de transmettre la délibération à Monsieur Yves MULLER, maire de Marange Silvange au plus vite.

145-2016 Hébergement/abonnement du site communal : Le maire rappelle la délibération du 24 mars 2016. Il précise que les frais d'hébergement et d'abonnement pour le site communal pour l'année 2017 s'élèvent à 149 € H.T soit 178,80 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les frais d'un montant de **178,80 €** pour l'hébergement et l'abonnement du site communal pour l'année 2017.

146-2016 Intervention 2016 – Prise en charge de prestations par les Piégeurs mosellans : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte de prendre à sa charge les frais des interventions 2015-2016 d'un montant de **65,00 €** T.T.C pour les interventions sur la commune de l'association des piégeurs de la Moselle.

147-2016 Frais de collecte d'ordures ménagères au quartier du Domerberg : Le maire rappelle la délibération du 23 septembre 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un montant de **60 €** correspondant à 2 x 30 € de participation pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de 2 familles de gens du voyage qui avaient séjourné sur un terrain proche du quartier du Domerberg pendant le mois d'octobre 2016.

148-2016 Demande de location ou d'acquisition d'un terrain communal : Le maire informe le conseil municipal de ses multiples entretiens avec le responsable d'une entreprise locale qui souhaite louer voire acquérir un terrain communal à l'extérieur du village pour y stocker du bois et procéder à certains travaux préparatoires.

Il fait lecture de la demande du 29 octobre 2016 correspondante. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de louer, dans un premier temps, la parcelle cadastrée sise section 43 n° 50 de 21,26 ares à l'entreprise HTC Bûcheronnage de Saint-Jean Rohrbach pour un montant annuel de **100 €**, révisable selon la variation de l'indice de fermage, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Certaines dispositions pratiques, concernant notamment le passage sur la parcelle, seront vues sur place avec l'intéressé et le locataire des terrains communaux avoisinants. D'éventuelles coupes partielles de haies sont à envisager et seront discutées tout comme l'état du chemin rural eu égard à la circulation possible de camions et de la création éventuelle d'une place de retournement/déchargement. Les décisions prises seront communiquées au conseil municipal. Le maire est autorisé à signer le bail correspondant.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Fermeture de la pêche au carnassier du 1^{er} février 2017 au 30 avril 2017 inclus.
- Réunion avec le sénateur Jean-Louis MASSON mardi 29 novembre 2016 à 19 heures.
- Assemblée générale de l'AFAFAF les 05 et 12 décembre 2016 : Assisteront M. André JACQUIN en qualité de représentant du maire et M. Vincent LEONARD en qualité de représentant de la commune. Le maire étant pris par ailleurs lors de ses 2 journées par le SYDEME.
- Epaves de voitures. Actions de la Gendarmerie prévues en 2017. Une Information aux habitants sera initiée par le maire à cet effet.
- Résultats inspection village H&S – Actions du maire.
- Manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans. Modalités de l'après midi.
- Arrêté à venir pour éviter les rassemblements de personnes devant les écoles par mesures de sécurité VIGIPIRATE et ATTENTATS. Point évoqué lors du conseil d'école du 03 novembre 2016.
- Déploiement de la fibre optique sur la première plaque de la CCAL en 2017 : phasage des opérations.

- Demande de soutien pour le dossier de « mise en conformité Ad'Ap de la mairie et réaménagements et mise en œuvre d'une isolation intérieure ». Courrier de M. le Sous Préfet de Sarreguemines en date du 07 novembre 2016.
- Réception des nouveaux enseignants en date du 02 décembre 2016 à 18h 30.
- Demande de dégrèvement de taxe d'habitation pour l'immeuble sis 18, rue Nationale.
- Courrier de Mme Nathalie KRATZ en date du 21 novembre 2016 relatif au financement de la classe de mer prévue en 2017. Information complémentaire à apporter.
- Contrat de ruralité – Précisions apportées par le maire à la CASC en date du 06 novembre 2016.
- Mise en place d'un médiateur départemental : Mme Danièle JAGER-WEBER, conseillère départementale du canton de Faulquemont pour la durée de la mandature.
- Courrier du président du Conseil départemental du 18 octobre relatif à la place des jeunes mosellans.
- Prime d'assainissement AERM pour l'année 2015 : 948 €.
- Courrier d'un riverain de la rue St-Jean quant à la vitesse excessive. Actions prévues par le maire avec l'éventualité d'une mise en sens unique de la rue.
- Distribution des sacs multiflux par le SYDEME – Modalités nouvelles applicables aux usagers.
- Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 9 décembre 2016 à 20 heures.
- Distribution de l'Echo municipal 2013-2015 à partir de la semaine prochaine avec le calendrier de ramassage des ordures ménagères et une Informations aux Habitants.
- M. Régis WILSIUS soulève la problématique de l'éclairage public de la rue Saint-Jean de ces derniers jours. M. Vincent LEONARD lui précise qu'un problème technique était la cause de ces coupures d'éclairage. Plusieurs interventions ont été enclenchées jusqu'à ce que l'origine de la panne soit trouvée.
- M. Régis WILSIUS souligne l'état d'effritement des pavés devant certaines entrées de la rue Saint-Jean et de l'Etang. Une information sera transmise à la société TPHM par le maire à ce sujet.
- Organisation d'honorariat et de remises de médailles d'honneur régionale, départementale et communale : détermination des conseillers municipaux qui prendront la parole lors de cette cérémonie prévue en début d'année 2017.

La séance est levée à 22 heures 10. Publié le 30 novembre 2016.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	